

A qui de droit

19.04.23

Remplacement de laurèles par des haies indigènes dans l'espace bâti – subvention cantonale et soutien du Parc Jura vaudois

Madame, Monsieur,

Le Parc naturel régional Jura vaudois collabore étroitement avec le canton de Vaud dans la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Parmi ces dernières figure le laurier-cerise, ou laurèle, plante commune dans les jardins privés et les parcelles communales, qui est considérée comme une néophyte et se trouve sur la liste noire des espèces à éradiquer.

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2023, le canton de Vaud a alloué une subvention pour les communes et les propriétaires privés qui souhaitent arracher les lauriers-cerises présents sur leurs parcelles et les remplacer par des buissons indigènes. Le Parc naturel régional Jura vaudois, dans sa mission de protection de la nature et du paysage appuie cette initiative et offre un soutien supplémentaire à celui du canton de Vaud.

La subvention actuelle du canton de Vaud propose un forfait de 60.- par mètre linéaire (maximum 12'000 CHF par commune) pour l'arrachage et le remplacement des lauriers-cerises par des buissons indigènes. Les informations et conditions d'octroi de la subvention peuvent être consultées sur le site du canton¹. Le Parc se tient à disposition des communes du territoire pour les accompagner, pour le dépôt de la demande mais également financièrement en prenant en charge l'achat et la plantation des buissons indigènes (100% pour les communes et 80% pour les propriétaires privés), dans la limite des fonds disponibles.

Si votre Commune souhaite prendre part à ce projet, Madame Caroline Khamissé se tient à votre disposition pour discuter de la procédure et des détails. Vous pouvez la contacter par courriel à khamisse@parcjuravaudois.ch ou par téléphone au 076 575 86 30. Afin de respecter le calendrier de la demande de subvention, nous vous prions de nous faire part de votre intérêt d'ici le 19 mai 2023.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans le choix d'espèces indigènes lors de remplacement de haies (par exemple de thuyas) sur le territoire communal. Un grand nombre d'informations peuvent être consultées sur notre site internet : [Favoriser la](#)

¹ [Demander une subvention pour le remplacement de laurèles par des haies indigènes dans l'espace bâti | État de Vaud \(vd.ch\)](#)

biodiversité - Parc Jura vaudois. Nous joignons à cette lettre un cahier sur les haies indigènes, qui présente toutes les espèces qui sont préconisées lors d'une plantation. Ce document peut également être retrouvé dans votre espace privé sur notre site internet.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou complément d'information et nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.



Paolo Degiorgi
Directeur



Caroline Khamissé
Responsable Paysage et nature

Copie :
- Greffe communal (par voie électronique)